

# Taxe d'apprentissage

*Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs !*



La Taxe d'Apprentissage (TA) est un impôt qui a pour objet de faire participer les employeurs au financement des formations technologiques et professionnelles.

## Ce que vous devez savoir

- \* Toutes les formations de l'IUT des Pays de l'Adour sont habilitées à recevoir la taxe d'apprentissage.
- \* Les dépenses effectuées avec l'argent de la taxe d'apprentissage sont encadrées et ne peuvent concerner que des investissements ayant un **intérêt pédagogique** incontestable, en lien avec la formation dispensée.
- \* La taxe d'apprentissage est la **ressource essentielle de notre IUT** pour :
  - \* investir dans des équipements techniques de pointe,
  - \* s'équiper d'outils numériques et de logiciels cohérents avec les besoins des entreprises
  - \* renouveler les postes informatiques,
  - \* compléter ses formations par des interventions de professionnels.
- \* C'est aussi une manière de **consolider un partenariat** IUT-Entreprise et de **valoriser localement** l'utilisation de cet impôt.

## Comment verser le solde de la taxe ?

- \* **A compter de 2023, le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage change, avec la mise en place d'une procédure dématérialisée**

- \* Ce sont désormais les URSSAF et MSA qui collectent directement auprès des entreprises le solde de la taxe d'apprentissage, via leur DSN d'avril, et le reversent à la Caisse des dépôts et consignations.
- \* La répartition du solde est gérée par la Caisse des dépôts qui a développé une **plateforme nationale en ligne**, **SOLTéA**, pour affecter ce montant à notre établissement.



- \* **A partir du 25/05/2023**, vous pourrez vous **connecter à cette plateforme** pour choisir les formations que vous souhaitez soutenir. Vous aurez jusqu'à la mi-septembre pour le faire.
- \* **Il VOUS appartient de désigner les établissements et formations bénéficiaires de votre versement**, en sélectionnant sur SOLTéA :
  - 1 . L'établissement Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)
  - 2 . **L'IUT des Pays de l'Adour / UAI 0641842E**
  - 3 . La (les) formation(s) que vous aurez choisie(s) : voir ci-dessous les codes RNCP

## Accès Net-entreprises

**ATTENTION : pour vous connecter à SOLTéA, vous devez d'abord disposer d'un accès Net-entreprises.**

Si vous n'avez pas encore de compte Net-entreprises, créez en un en **cliquant**.

Il vous sera demandé de renseigner les éléments suivants :

- \* Votre nom
- \* Votre prénom
- \* Le SIRET de votre établissement
- \* Le mot de passe

Vous trouverez toutes les indications sur le **guide Net-entreprises**.

**Toutes nos formations sont éligibles, pensez à préciser la ou les formations que vous ciblez :**

#### Département Génie Biologique :

- \* BUT Génie Biologique (GB) - RNCP 35368
- \* Licence Pro Bio-industries et Biotechnologies - RNCP 30047
- \* Licence Pro Industries Agro-alimentaires : gestion, production et valorisation - RNCP 30074

#### Département Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques :

- \* BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques (MT2E) - RNCP 35486 et 35487 (*anciennement Génie Thermique et Energie - GTE*)
- \* Licence Pro Métiers de l'Energétique, de l'Environnement et du Génie Climatique (MEEGC) - RNCP 30121

#### Département Statistique et Informatique Décisionnelle :

- \* BUT Statistique et Informatique Décisionnelle (STID) - RNCP 35401 et 35402
- \* Licence Pro Métiers du Décisionnel et de la Statistique (MDS) - RNCP 29969

#### Département Réseaux et Télécommunications :

- \* BUT Réseaux et Télécommunications (R&T) - RNCP 35455, 35456 et 35458
- \* Licence Pro Métiers des Réseaux Informatiques et des Télécommunications (MERIT) - RNCP 29968

#### Département Science et Génie des Matériaux :

- \* BUT Science et Génie des Matériaux (SGM) - RNCP 35403 et 35404
- \* Licence Pro Métiers du Bois - RNCP 36107
- \* Licence Pro Métiers du Design - RNCP 30148